

Notre empreinte carbone

Avril 2026

COFOMO



Rapport sur l'empreinte carbone

**et divulgation des informations financières liées
au climat, conforme aux recommandations
du Groupe de travail sur l'information financière
(TCFD)**

Avril 2026

Table des matières

1. L'engagement pour la carboneutralité.....	5
2. Inventaire de référence des gaz à effet de serre	6
2.1 Périmètre et Méthodologie	6
2.2 Quantification de notre empreinte carbone	8
3. Stratégie de carboneutralité	10
3.1 Cibles de réduction des émissions	10
3.2 Plan de réduction des émissions	11
4. Divulgence des informations financières liées au climat, conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière (TCFD)	12
4.1 Déclaration d'engagement général de COFOMO envers la TCFD	12
4.2 Divulgence relative à la gouvernance de COFOMO	13
4.3 Indicateurs et objectifs	15



« La transition vers une économie sobre en carbone est un enjeu incontournable. COFOMO souhaite y contribuer à son échelle en intégrant progressivement les considérations climatiques à ses pratiques, à sa gouvernance et à ses décisions. »

Lyne Lazure
Présidente et Cheffe de la direction

1. L'engagement pour la carboneutralité

Fondée en 1995, COFOMO est une firme canadienne de services-conseils en technologies de l'information qui accompagne les organisations publiques et privées dans leurs initiatives de transformation numérique. Présente à Montréal, Québec, Ottawa et Toronto, l'entreprise place l'innovation, la performance et la responsabilité au cœur de ses activités.

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), COFOMO a identifié la lutte contre les changements climatiques comme un pilier prioritaire de sa responsabilité d'entreprise. Cette démarche vise à mieux comprendre son empreinte carbone, à structurer sa gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à réduire progressivement son impact environnemental.

COFOMO a adhéré au Défi carboneutre du Gouvernement du Canada et s'engage à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cet engagement couvre ses émissions de portée 1 et 2 ainsi que certaines catégories pertinentes de portée 3 au Canada. Il s'inscrit dans une volonté d'intégrer les considérations climatiques à la gouvernance, à la gestion des risques et aux décisions stratégiques de l'organisation.

Le présent rapport expose notre année de référence, notre première cible intermédiaire de réduction des émissions ainsi que les mesures mises en place pour soutenir notre trajectoire de décarbonation.

Par cette démarche, COFOMO affirme sa volonté de contribuer activement à la transition vers une économie sobre en carbone, tout en créant de la valeur durable pour ses clients, ses employés et l'ensemble de ses parties prenantes.

2. Inventaire de référence des gaz à effet de serre

2.1 Périmètre et méthodologie

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de COFOMO a été réalisé conformément au GHG Protocol, en alignement avec les exigences du Défi carboneutre 2050 du gouvernement du Canada.

Périmètre organisationnel

Le périmètre couvre l'ensemble des activités sous le contrôle opérationnel de COFOMO, incluant les cinq bureaux suivants :

1000, rue De la Gauchetière Ouest (Montréal)

425, boulevard De Maisonneuve Ouest (Montréal)

825, boulevard Lebourgneuf (Québec)

420, boulevard Charest (Québec)

368, rue Dalhousie (Ottawa)

Périmètre des émissions

Les émissions ont été quantifiées pour les catégories suivantes :

Portée 1 — Émissions directes provenant de la consommation de carburant et des fuites de réfrigérant sur les sites ainsi que des équipements mobiles associés, basées sur les données fournies par les propriétaires des locaux.

Portée 2 — Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur et de chauffage dans les bureaux, basées sur les données fournies par les propriétaires des locaux.

Portée 3 — La catégorie la plus pertinente — les émissions liées à l'achat de biens et services (Portée 3 – Catégorie 1) — a été sélectionnée conformément aux recommandations du Défi carboneutre. L'inventaire des émissions de la portée 3 a été réalisé selon une approche basée sur les dépenses.

Conformément aux exigences du Défi carboneutre, COFOMO a évalué toutes les catégories de la portée 3 afin d'identifier celle présentant l'empreinte carbone la plus importante. Une analyse comparative avec des entreprises similaires du secteur, ainsi qu'un calcul préliminaire des émissions pour les catégories potentiellement significatives, ont été réalisés.

À l'issue de ce processus, la Catégorie 1 – Achat de biens et services a été identifiée comme la plus pertinente pour COFOMO.

Année de référence

L'inventaire couvre la période fiscale 2023-2024, du 1er mai 2023 au 30 avril 2024. L'inventaire de l'année de référence a été établi en 2025, suite à l'inscription de COFOMO au Défi carboneutre.

Les bases de référence de COFOMO pour les portées 1, 2 et 3 sont ventilées. Les émissions de la portée 3 incluent uniquement la catégorie la plus significative — Catégorie 1 : Achat de biens et services.

Sources de données

La quantification des émissions de GES repose sur les types de sources suivants :

Données primaires — Consommation d'énergie et fuites de réfrigérant fournies par les propriétaires commerciaux ; données internes relatives aux dépenses annuelles en biens, services et déplacements professionnels.

Données secondaires — Facteurs d'émission issus du Rapport national d'inventaire (RNI) du Canada, de la base de données de l'EPA américaine, et de Statistique Canada.

Jugement d'expert et hypothèses — Lorsque les données étaient absentes ou incomplètes, des estimations ont été réalisées à partir de publications techniques, de pratiques courantes du secteur ou d'avis d'experts.

Calcul des émissions

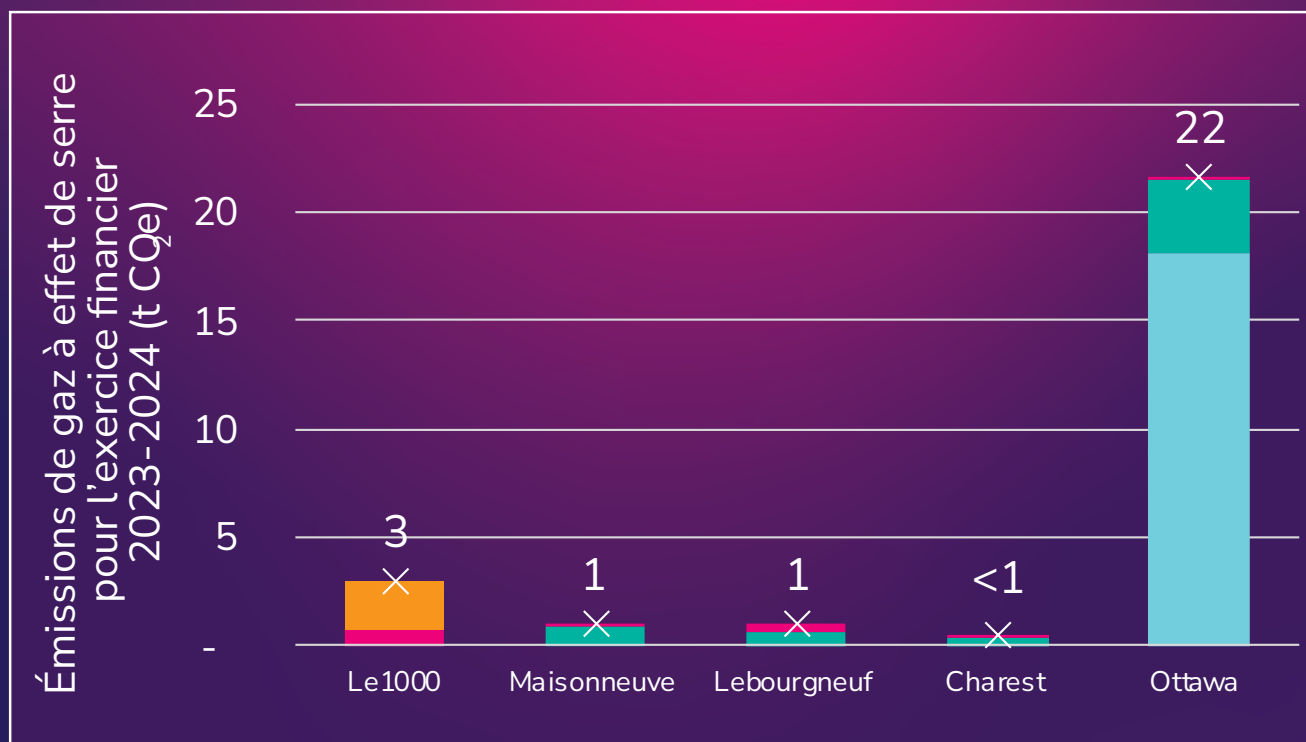
Les émissions ont été calculées en multipliant les données d'activité (par exemple, consommation d'énergie, dépenses) par des facteurs d'émission spécifiques à chaque source, conformément aux meilleures pratiques recommandées.

2.2 Quantification de notre empreinte carbone

L'empreinte carbone partielle des activités de COFOMO est estimée à 1257 tonnes équivalent CO₂ pour l'exercice financier 2023-2024.



Portées 1 et 2



■ Vapeur
 ■ Électricité
 ■ Pertes de réfrigérant
 ■ Énergie du bâtiment
 X TOTAL

Portée 3 Catégorie 1

Production des biens et services achetés	Résultats (t CO ₂ e/an)	Contribution relative de la catégorie 1(%)
TOTAL	1 230	100%
Logiciels	520	42%
Traitement et hébergement des données (cloud)	227	18%
Services juridiques	126	10%
Publication et diffusion internet	94	8%
Réparation et maintenance d'équipements électroniques	46	4%
Restaurants	40	3%
Hôtels	25	2%
Télécommunications sans fil	21	2%
Autres 15 produits et services représentant moins de 2 % des émissions de GES	131	11%

3. Stratégie de carboneutralité

3.1 Cibles de réduction des émissions

COFOMO a établi ses premières cibles intermédiaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, en cohérence avec son engagement d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Les objectifs couvrent les émissions de portée 1 et 2, ainsi que la catégorie la plus significative des émissions de portée 3, soit la catégorie 1 – Achats de biens et services.

COFOMO a réalisé une analyse de scénarios afin d'élaborer son plan de carboneutralité et de définir un premier objectif intermédiaire. Les scénarios modélisés reposent sur différentes hypothèses de croissance de l'entreprise, tant organique que par acquisition, jusqu'à l'horizon 2030.

L'analyse intègre également les projections de décarbonation des réseaux électriques dans les régions où sont situés les bureaux de COFOMO, ainsi que les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises en œuvre ou planifiées depuis 2024. L'impact projeté de ces mesures à l'horizon 2030 a permis d'établir une trajectoire réaliste de réduction des émissions en appui à l'atteinte de la carboneutralité.

L'année de référence 2024 a été ajustée afin de refléter l'évolution du périmètre organisationnel, notamment en raison d'acquisitions récentes et projetées, assurant ainsi la cohérence et la comparabilité des cibles dans le temps.

Les cibles sont les suivantes :



Portées 1 et 2 (combinées)

Réduction absolue de 23 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2024. Cet objectif s'inscrit dans une trajectoire linéaire compatible avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, conformément au guide technique du Défi.



Portée 3 – Catégorie 1 (Achats de biens et services)

Réduction absolue de 14 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2024. Cet objectif respecte les paramètres de flexibilité prévus par le guide technique du Défi carboneutre et demeure aligné sur une trajectoire compatible avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Conformément aux dispositions du guide, il atteint le seuil facultatif d'ambition, correspondant à l'écart maximal de 40 % autorisé par rapport à une trajectoire linéaire menant à la carboneutralité à l'horizon 2050.

3.2 Plan de réduction des émissions

Afin d'atteindre ses cibles intermédiaires et son objectif de carboneutralité d'ici 2050, COFOMO a élaboré un plan de transition fondé sur une analyse de scénarios intégrant ses perspectives de croissance organique et par acquisition.

L'entreprise a été accompagnée par une firme spécialisée externe pour structurer cette démarche. Les trajectoires de réduction ont été modélisées en tenant compte de l'évolution anticipée des activités, des changements de périmètre organisationnel ainsi que de la décarbonation progressive des réseaux énergétiques.

Ces analyses permettent d'évaluer différentes trajectoires vers la carboneutralité et d'identifier les leviers d'atténuation les plus pertinents, conformément aux principes du Défi carboneutre.

Principaux leviers d'action

Portées 1 et 2

- Optimisation de l'empreinte immobilière par la réduction progressive de la superficie des locaux occupés ;
- Intégration de critères écoénergétiques et bas carbone lors du renouvellement des baux et de la sélection de nouveaux espaces.

Portée 3 – Catégorie 1 (Achats de biens et services)

- Amélioration de la qualité des données en obtenant des informations spécifiques sur les émissions de GES de ses principaux fournisseurs ;
- Intégration de critères d'approvisionnement écoénergétiques et bas carbone pour les catégories d'achats prioritaires ;
- Mise en place de pratiques de gestion responsable des données numériques afin de réduire les émissions associées à la consommation et au stockage de données.

Par ailleurs, COFOMO ne prévoit pas recourir à des crédits compensatoires pour atteindre ses objectifs à court et moyen terme, privilégiant une réduction directe des émissions à la source. À plus long terme, l'organisation pourrait envisager l'utilisation de crédits compensatoires pour atténuer les émissions résiduelles des portées 1, 2 et 3 qui demeurent difficiles à éliminer, à l'horizon 2050.

Ce plan de transition repose sur une approche progressive, axée sur la réduction à la source, l'amélioration continue de la qualité des données et l'intégration des considérations climatiques aux processus décisionnels de l'organisation.

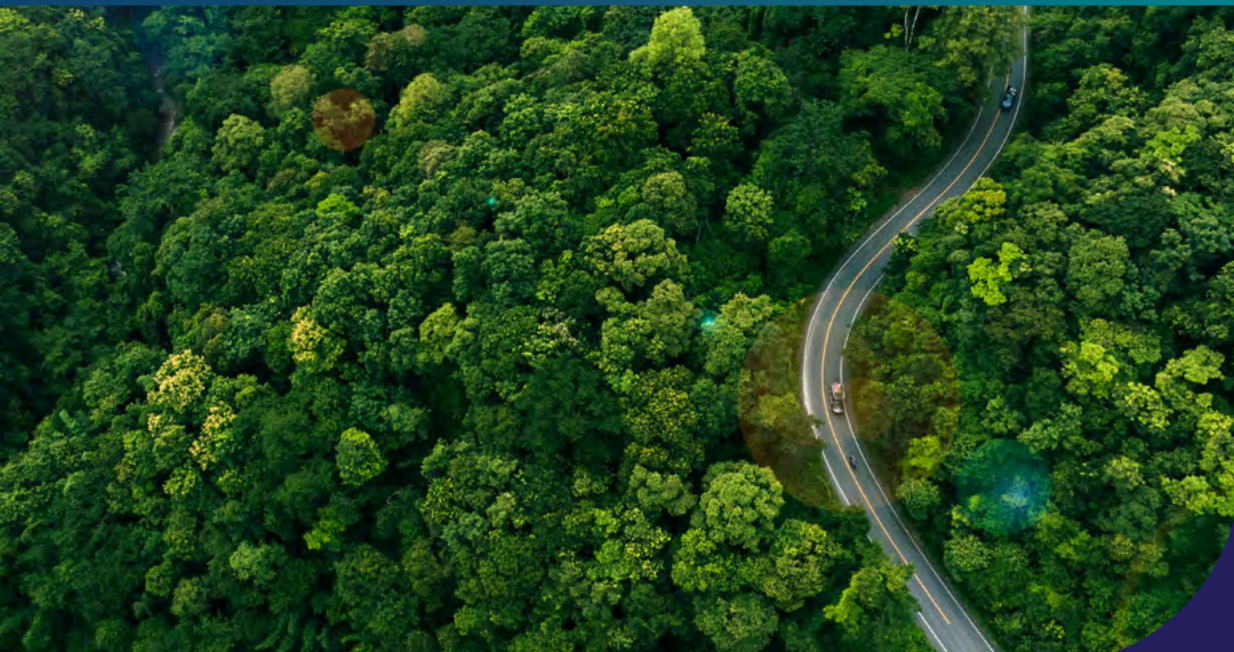
4. Divulgation des informations financières liées au climat, conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière (TCFD)

4.1 Déclaration d'engagement général de COFOMO envers la TCFD

Dans le cadre de son engagement envers le Défi Net Zéro 2050 du gouvernement du Canada, COFOMO reconnaît l'importance cruciale d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans sa planification stratégique. En tant que fournisseur de premier plan de services de soutien et de consultation en technologies de l'information, COFOMO reconnaît l'impact transformateur des changements climatiques sur l'économie numérique et sur l'évolution des besoins de ses clients dans tous les secteurs. L'entreprise prend des mesures proactives afin de renforcer sa résilience organisationnelle, de stimuler l'innovation technologique et de soutenir la transition vers une économie sobre en carbone.

En cohérence avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), COFOMO s'engage à mettre progressivement en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance climatique, de stratégie, de gestion des risques, ainsi que d'utilisation d'indicateurs et d'objectifs. Cela comprend la divulgation transparente de ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier celles associées aux opérations numériques et aux approvisionnements, tout en identifiant et en gérant les risques liés au climat et en tirant parti des opportunités émergentes.

Par cet engagement, COFOMO vise à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses employés et ses partenaires en alignant ses activités et ses services sur les objectifs climatiques, tout en contribuant activement à la transition sociétale plus large vers la carboneutralité.



4.2 Divulgence relative à la gouvernance de COFOMO

Description de la surveillance exercée par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat

Le conseil d'administration de COFOMO joue un rôle central dans l'orientation et la supervision des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. La supervision des enjeux ESG est assurée par le comité de gouvernance du conseil, composé de deux représentants des actionnaires et d'un membre de l'équipe de direction, soit le chef de la direction financière (CFO). Ce comité fournit des orientations stratégiques et assure le suivi des actions ESG au nom de l'ensemble du conseil.

Bien que les sujets ESG ne figurent pas systématiquement à chaque ordre du jour, des mises à jour sur la politique et le plan d'action ESG sont examinées au moins une fois par trimestre, selon l'importance et l'avancement des dossiers. Le comité de gouvernance veille à ce que les développements clés soient portés à l'attention de l'ensemble du conseil pour discussion et alignement, lorsque cela est approprié.

Depuis 2024, les considérations ESG sont officiellement intégrées aux processus de planification stratégique et financière de COFOMO. Cet engagement se reflète dans l'adoption des critères ESG comme l'un des piliers fondamentaux du cadre stratégique de l'entreprise. COFOMO concentre désormais ses efforts sur l'opérationnalisation accrue des pratiques ESG en intégrant l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat dans ses pratiques formelles de gestion intégrée des risques d'entreprise.

L'engagement de COFOMO à atteindre la carboneutralité des émissions de gaz à effet de serre (GES), conformément au Défi Net Zéro du gouvernement du Canada, a été officiellement approuvé par le conseil d'administration. Le conseil supervisera les progrès de l'entreprise vers ses cibles intermédiaires et ses objectifs à long terme avec le même niveau de gouvernance et de rigueur que celui appliqué à l'ensemble de la stratégie ESG.



Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat

En 2024, COFOMO a créé un nouveau poste au sein de l'organisation : Directeur(trice) des pratiques ESG. Ce poste relève du vice-président principal et trésorier. En collaboration avec le chef de la direction financière (CFO), ils forment le sous-comité de la politique ESG, qui relève directement du comité de gouvernance du conseil d'administration.

Le sous-comité et le(la) directeur(trice) ESG sont responsables de la mise en œuvre du plan d'action ESG et de l'atteinte de ses objectifs, y compris les cibles liées au climat.

COFOMO a également mis en place un comité ESG interne, composé de représentants de différents départements (corporatif et opérations) ainsi que des trois sites d'affaires de l'entreprise. Dirigé par le(la) directeur(trice) ESG, ce comité se réunit régulièrement, selon l'avancement et l'importance des initiatives en cours. Les principales mises à jour et les résultats sont transmis au sous-comité de la politique ESG, assurant ainsi l'alignement et la communication avec la haute direction et la gouvernance au niveau du conseil d'administration.



4.3 Indicateurs et objectifs

Inventaire des gaz à effet de serre 2024 de COFOMO

COFOMO publie une empreinte carbone couvrant ses émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et catégorie la plus pertinente du scope 3). Cette empreinte carbone partielle est calculée conformément à la méthodologie du GHG Protocol.

Pour comptabiliser et déclarer ses émissions de GES, COFOMO applique l'approche par le contrôle et inclut 100 % des émissions provenant des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle (scopes 1 et 2). Le périmètre organisationnel comprend ainsi les cinq (5) bureaux dans lesquels l'entreprise a exercé ses activités durant l'exercice financier du 1er mai 2023 au 30 avril 2024. Cette dernière année constitue également l'année de référence (année de base) choisie pour fixer et suivre ses cibles de réduction des émissions de GES.

Afin d'identifier la catégorie la plus importante du scope 3 pour l'entreprise, une analyse comparative des émissions de GES de scope 3 déclarées par des entreprises similaires a été réalisée. Une évaluation préliminaire a ensuite été effectuée pour les catégories 1 (biens et services achetés), 6 (déplacements professionnels) et 7 (déplacements domicile-travail des employés) à partir des données primaires de l'entreprise. Sur la base de cette analyse comparative et de ce premier calcul de haut niveau, la catégorie 1 du scope 3 a été identifiée comme la plus pertinente pour COFOMO.

L'empreinte carbone partielle de COFOMO pour son exercice financier 2024 se présente donc comme suit :

- **Émissions totales de GES : 1 257 t CO₂e**
- **Scope 1 : 23,5 t CO₂e**
- **Scope 2 : 3,5 t CO₂e**
- **Scope 3 – catégorie 1 : 1 230 t CO₂e**

Cette divulgation répond spécifiquement à une partie du point b) (divulguer les émissions de GES de scope 1, scope 2 et, le cas échéant, de scope 3, ainsi que les risques associés) de la section Indicateurs et cibles du TCFD. Comme COFOMO n'a pas encore réalisé d'évaluation formelle des risques climatiques, le point a) (indicateurs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat) de la section Indicateurs et cibles du TCFD n'est pas traité dans la présente divulgation.

Cibles de réduction des émissions de GES de COFOMO

En 2024, COFOMO a officialisé son engagement envers le Défi Net Zéro du gouvernement du Canada et a adopté une cible à long terme, alignée sur la science, visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 pour ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2, ainsi que pour sa catégorie de scope 3 la plus significative — catégorie 1 : biens et services achetés. COFOMO a retenu son exercice financier 2024 (du 1er mai 2023 au 30 avril 2024) comme année de référence à partir de laquelle les progrès seront mesurés.

Afin de soutenir cette ambition à long terme, COFOMO a établi les cibles intermédiaires suivantes pour 2030 :

Scope 1 et Scope 2 — Réduction absolue des émissions de 23 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2024, selon une trajectoire linéaire cohérente avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

Scope 3 – Catégorie 1 (biens et services achetés) — Réduction absolue des émissions de 14 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2024, correspondant à un écart de 40 % par rapport à une trajectoire linéaire compatible avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.



COFOMO assurera le suivi des progrès par rapport à ces cibles à l'aide d'indicateurs de performance appropriés et publiera annuellement des informations sur les méthodologies utilisées, les tendances de performance ainsi que les ajustements apportés afin de maintenir l'alignement avec la transition vers une économie sobre en carbone.

Cette divulgation répond spécifiquement à une partie du point c) de la section Indicateurs et cibles du TCFD (décrire les cibles utilisées pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance par rapport à ces cibles). Comme COFOMO n'a pas encore réalisé d'évaluation formelle des risques climatiques, les éléments du point c) relatifs aux cibles utilisées pour gérer les risques et opportunités liés au climat ne sont pas abordés dans la présente divulgation.



C'est notre capacité à aligner les initiatives
numériques aux stratégies d'affaires

qui définit qui nous sommes.

C'est le savoir, le savoir-faire et le savoir-être de nos experts

qui nous différencient.

Et c'est notre manière d'accompagner nos clients
et de forger des relations authentiques et durables

qui fait de nous COFOMO.

[COFOMO.com](https://www.cofomo.com)